

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres des comités provinciaux
de coordination de la lecture publique**

A.Gt 16-05-2000

M.B. 29-09-2000

modifications:

A.Gt 29-01-2001 - M.B. 16-03-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 février 1978 organisant le Service public de la lecture, modifié par les décrets des 21 octobre 1988, 19 juillet 1991 et 30 novembre 1992;

Vu l'arrêté du 14 mars 1995 du Gouvernement de la Communauté française, relatif à l'organisation du Service public de la lecture, modifié par les arrêtés des 2 septembre 1997 et 8 novembre 1999;

Considérant que l'article 70 de l'arrêté du 14 mars 1995 prévoit l'existence des Comités provinciaux de coordination de la Lecture publique, et qu'il convient de procéder à la désignation de leurs membres,

Arrête :

modifié par A.Gt 29-01-2001

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Comité provincial de coordination de la Lecture publique :

§ 1. *Pour la Région de Bruxelles-Capitale :*

Membres effectifs :

Annick Maquestiau;
Arlette Genicot;
Raoul Dutry;
Monique Moulin;
René Poupard;
Robert Hotyat;
Freddy Thielemans;
Francine Bernard-Lachaert;
Thierry Van Campenhout;
Nicole Salières;
Kathleen Simonis;
Michel Horenbeek;
Daniel Decamps;

Mme Annick Maquestiau est désignée en qualité de présidente du Comité;

M. Michel Horenbeek est désigné en qualité de vice-président du Comité;

modifié par A.Gt 29-01-2001

M. Jacques Lebrun est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Membres suppléants :

Jeanine Clersy;
Thierry Mommer;



Philippe Deprez;
Anne Vanzandijcke;
Daniel Laroche;
Catherine Sterck;
Catherine Bastijns;
Bernadette Gammeren;
Frédéric Mawet;
Eric Znamensky;
M. Denayer;
Vincent Van Osta;
Michel Helin.

§ 2. Pour la Province du Brabant wallon :

Membres effectifs :

Sigrid Herreman;
Pierre Huart;
Henri Borremans;
Janine Franck-Deceuleneer;
Yves Vander Curyzen;
Yvette Parent;
Patrick Dupuis;
Martine Queroles;
Nathalie Poelaert;
Michel Dagneau;
Anne Declercq;
Jean-Pierre Gouverneur;
Henry Lagneaux.
Mme Martine Queroles est désignée en qualité de présidente du Comité;
M. Pierre Huart est désigné en qualité de vice-président du Comité;
M. Eugène Braet est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Membres suppléants :

Raymond Willems;
Vincent Scourneaux;
Paul Van der Avoort;
Maryse Genet;
Marie-Anne Daubie;
Emile Loze;
Bruno Soudan;
Patrick Sterck;
Xavier Hornaert;
E. de Bassompierre;
Michèle Diez;
Christine Mathot;
Pierre Sondag.

§ 3. Pour la Province du Hainaut :

Membres effectifs :

Bernard Beugnies;
Christian Leclercq;
Gérard Carlier;
André Hecq;
Anne-Marie Deblicquy;
Jean-Claude Tréfois;

Viviane Baras-Flament;
Yves Delmee;
Jacques Retif;
Jean Duveiller;
Jacqueline Louagie;
Hugues Losfeld;
Huguette Brohee;
M. Christian Leclercq est désigné en qualité de président du Comité;
M. Jean-Claude Tréfois est désigné en qualité de vice-président du Comité;
M. Daniel Carette est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Membres suppléants :

Martine André;
Christian Sol;
Marc Deneve;
Michel Lenelle;
Paul Adam;
Daniel Renard;
Jacqueline Godard;
Claude Michez;
Alex Bertrand;
Charles Sottiaux;
M. Dupont;
Diane Platteeuw;
Karine Natali.

§ 4. Pour la province de Liège :

Membres effectifs :

Bruno Demoulin;
Maryse Jaspers;
Arlette Remacle;
Isabelle Lissen;
Catherine Jamagne;
Claude Deregowski;
Janine Oger;
Jean Thomas;
Jean-Pierre Burton;
Jean-Michel Defawe;
Henri Swinnen;
Martine Lambert;
Jean-Marie Huysmans;
Mlle Arlette Remacle est désignée en qualité de présidente du Comité;
M. Jean-Michel Defawe est désigné en qualité de vice-président du Comité;

modifié par A.Gt 29-01-2001

M. Freddy Renier est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Membres suppléants :

Gilbert Lox;
Joseph Denooz;
Chantal Gerard;
Viviane Vassaux;
Christiane Ledoupe;
Jean-Luc Toussaint;



Lucien Barel;
Jean-Luc Davagle;
Jean-Pierre Depaire;
Jean Lecloux;
Jacques Lomre;
Sébastien Bollinghs;
Smaïl Sandjakedine.

§ 5. Pour la province de Namur :

Membres effectifs :

Raymond Rossius;
Alfred Sacré;
André Medar;
Alfred Malotaux;
Jacques Lange;
André Lambotte;
Yves Jorée;
Brigitte Chauson;
Philippe Colle;
Jacques Frenet;
Michel Gilles;
Benoît Dive;
Dominique Hintzen;
M. Michel Gilles est désigné en qualité de président du Comité;
M. Raymond Rossius est désigné en qualité de vice-président du Comité;
M. Gérard Bouffioux est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Membres suppléants :

Régine Piette;
Antoine Delvaux;
Christiane Colin;
Michel Dubuisson;
Edmond Rouart;
Nicole Leroy;
Marc Moisse;
Gaston Henuse;
André Lemaire;
M. Gobeau;
Maurice Collinge;
Sandra Descurieux;
Claude Brouir.

§ 6. Pour la Province de Luxembourg :

Membres effectifs :

M.J. Maamary;
Nicole Jungers;
Francis Thinchî;
Marcel Gomand;
Sylviane France;
Nicole Capon;
Philippe Greisch;
Sébastien Pirlot;
Joëlle Welschen;



Erika Berger;
Pierre Clotuche;
Francis Dethier;
Claude Guimin;
Mme Nicole Capon est désignée en qualité de présidente du Comité;
M. Francis Dethier est désigné en qualité de vice-président du Comité;
M. André Namotte est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Membres suppléants :

J.H. Dewez;
M.T. Martin;
Bruno Droguet;
J.P. Cornet;
Paul Laffineur;
Lucie Jacquemart;
Cathy Leyder;
Jacques Palange;
J.L. Geoffroy;
Charles Perault;
Bernadette Martoz;
Victor Bouvy Pesesse;
Jean Hans.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2000.

Bruxelles, le 16 mai 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres,

P. HAZETTE